

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 11 avril 2025

**DÉLIBÉRATION – CA-2025-FORMATION-31**

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 22 AVR. 2025

Date de transmission : 22 AVR. 2025

Date de réception rectorat : 22 AVR. 2025

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC  
Direction des Affaires Juridiques et Générales  
61, Avenue du Général de Gaulle  
94010 CRETEIL Cedex  
Tél. : 01.45.17.10.31

## PORTANT APPROBATION DE LA PROCÉDURE RELATIVE À L'HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES (HDR)

- VU le code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne ;
- VU les documents présentés en conseil d'administration et adossés à la présente délibération ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré, décide :

### ARTICLE 1 :

D'approuver la procédure relative à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) telle que définie dans les documents annexés à la présente délibération.

### ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 11 avril 2025

Fait à Créteil, le 11 avril 2025

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 33</b>	<b>DÉCOMPTE DES VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 32</b>	Votants : 26
<b>Quorum : 17</b>	Votes exprimés : 26
Membres présents : 19	<b>Pour : 26</b>
Membres représentés : 7	Contre : 0
<b>Total des membres présents et représentés : 26</b>	Abstention : 0

**Modalités de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

## Conseil d'administration de l'UPEC – séance du 11 avril 2025

### Note relative à la procédure de candidature à l'Habilitation à diriger des recherches (HDR) applicable ces prochains mois.

Dans la perspective de la dissolution de la ComUE Paris-Est Sup, deux procédures distinctes sont à considérer en fonction de la date de soutenance envisagée :

#### 1) Soutenance avant le 30 juin prochain :

Il appartiendra aux candidats de déposer leur dossier de candidature avec toutes les pièces demandées auprès de l'assistante en charge du Bureau des HDR du Département d'études doctorales (DED) d'Université Paris-Est (UPE).

#### 2) Soutenance après le 1<sup>er</sup> juillet :

La candidature relèvera alors de la procédure d'inscription de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC), organisée en quatre étapes :

##### 1. Dépôt du dossier de candidature :

Les éléments constitutifs du dossier de candidature sont affichés sur le site d'UPE, ils le seront prochainement également sur le site de l'UPEC (rubrique RECHERCHE). Le candidat dépose son dossier de candidature à l'adresse générique de la Direction de la Recherche et de la Valorisation : [direction-recherche@u-pec.fr](mailto:direction-recherche@u-pec.fr).

##### 2. Recevabilité du dossier :

Au vu de deux avis de recevabilité au minimum émis par des experts ne siégeant pas au sein du jury de soutenance et sur proposition du bureau du Conseil de la Formation Doctorale (CFD), le président de l'UPEC décide de l'inscription du candidat.

##### 3. Autorisation de soutenance :

Au vu de trois rapports dont au moins deux externes à l'établissement, établis par des membres siégeant au sein du jury de soutenance, le président de l'UPEC autorise la présentation devant le jury. Il décide la composition du jury sur proposition du candidat et après consultation du bureau du Conseil de la Formation Doctorale.

.../...

#### 4. *Diplomation* :

Au terme de la soutenance par le candidat de son mémoire d'HDR, le jury délibère et transmet sa décision au président de l'UPEC. Celui-ci délivre le diplôme.

L'instruction du dossier pouvant nécessiter plusieurs semaines, les candidats sont invités à démarrer leurs démarches courant avril pour une soutenance à partir du mois de juillet 2025.

Les inscriptions administratives seront prises à l'UPEC début juillet et seront soumises au montant des droits d'inscription applicables à l'HDR pour l'année universitaire 2025/26.

Les dossiers des candidats inscrits à UPE qui pour diverses raisons ne pourraient soutenir avant la fin juin seront transférés à l'UPEC, sans frais supplémentaires.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, toutes les inscriptions à l'HDR seront reçues et instruites par l'UPEC.

